



## PROCES-VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2023

**Présents** : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND (arrivée à 20h30), Mme Laëtizia PELTIER, M. Didier RICHARD, Mme Hélène GLEZ, M. Bruno LAMBERT, M. Philippe BEILLEVAIRE, Mme Laurence FERRET, M. Philippe CLAVIER, Mme Marie FANIC, M. Nicolas ANGOT, Mme Coralie GIRAUDINEAU, M. Olivier ORDUREAU, M. Quentin DESMOUCEAUX et Mme Charlotte NOVELLO.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. Michael DERANGEON a donné pouvoir à M. Jean CHARRIER, Mme Cécile GEORGETTE a donné pouvoir à Mme Marie FANIC, Mme Christine CELTON a donné pouvoir à M. Didier RICHARD, Mme Emmanuelle MARILLAUD a donné pouvoir à Mme Charlotte NOVELLO,

**Absentes** : Mme Julie RIGOLLET et Mme Kristel JOURDREN

**Secrétaire de séance** : Mme Hélène GLEZ

#### **ORDRE DU JOUR** :

##### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 décembre 2022**

Monsieur Quentin DESMOUCEAUX demande à ce que soit précisé, sur le point relatif à la subvention exceptionnelle accordée à l'association « Le chemin des Papillons », que la demande émane de l'association.

Monsieur le Maire précise que l'association à informer la commune de la non prise en charge par leur assurance des pertes subis suite au vol. C'est la commission finances qui a proposé de leur attribuer une aide exceptionnelle, car l'assurance de la commune n'aurait pas pris en charge ce vol.

Il est également demandé à ce que les propos de Monsieur Olivier ORDUREAU soit complété, en ce qu'il avait proposé de mettre à disposition de l'association un box ou une armoire protégée.

L'approbation du procès-verbal est reporté à la prochaine séance.

Laëtizia PELTIER : il est dommage que pour un souci de formulation l'adoption soit reportée.

#### **FINANCES**

##### **1. AUTORISATION DE DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR 2023**

Monsieur Jean-Marc AUBRET explique la procédure de dépôt des dossiers de demande de subvention. Cela se fait en deux temps : une première phase avant le 31 décembre et une seconde phase en début d'année avec la complétude du dossier.

Ainsi deux demandes de subvention au titre de la DETR ont été ouvertes fin décembre 2022 pour réalisation :

- De l'extension du pôle santé 2 (estimation : 468 k€ TTC)
- Installation d'un city park (estimation en cours)

Ces demandes doivent être finalisées par une délibération récapitulant les montants estimés des travaux et autorisant le dépôt de la demande de subvention.

Il convient donc de valider ses demandes par une délibération.

Monsieur le Maire ajoute que l'Etat ne retiendra qu'un seul dossier et que ceux-ci doivent entrer dans les thématiques de l'Etat.

Jean-Marc AUBRET : la réunion du 6 mars prochain permettra de réfléchir aux dossiers qui pourront être déposés à la fin de cette année.

Il est également précisé que les devis du city park sont en cours.

Didier RICHARD : en général le coût d'un city park se situe entre 100 et 130 K€.

Monsieur Quentin DESMOUCEAUX : peut-on élargir le périmètre aujourd'hui ?

A ce stade il est trop tard car il faut que les projets soient structurés.

Jean-Marc AUBRET : d'où l'importance de la réunion du 6 mars.

Monsieur le Maire ajoute que la PPI (programmation pluriannuelle d'investissement) est très importante pour cela et en corrélation avec le plan guide opérationnel qui permettra de travailler les projets en amont.

Jean-Marc AUBRET : chaque commission travaillera sur les projets à un horizon plus lointain.

Monsieur le Maire soumet au vote.

Le dépôts des demandes est approuvé à l'unanimité.

## 2. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2023

Jean-Marc AUBRET expose que les associations font tous les ans une demande de subvention.

Par comparaison avec l'année 2022, le montant global est réévalué comme décrit ci-dessous :

	2022	2023	% d'augmentation
CCAS (compte 657362)	3 000 €	3 000 €	
Cotisations (AMF, caue, musique et danse, etc ...)	5 597 €	6 337 €	13,22%
Associations (cpt 6574)	18 411 €	22 024 €	19,62%
TOTAL	27 008 €	31 361 €	16,12%

La commission est attentive à ce que les associations aient une année de trésorerie d'avance.

Il donne l'exemple du comité des fêtes qui sollicite une subvention de 4 500 € pour le feu d'artifice. Le comité des fêtes a précisé dans sa demande avoir construit une remorque frigorifique qu'ils vont louer.

La question est posée de l'homologation de cette remorque ?

Didier RICHARD : elle a un poids inférieur à 750 kg et n'a donc pas besoin d'être homologuée, de plus le châssis de la remorque a été acheté.

Jean-Marc AUBRET donne également l'exemple du basket qui demande une subvention pour l'achat d'un téléviseur, la commission y a émis un avis défavorable, en revanche avis favorable à la demande d'aide ponctuelle pour le basket école.

Jean-Marc AUBRET : pour ce qui concerne les professionnels de Saint Mars : s'agissant d'une soirée payante la commission a également émis un avis défavorable.

Philippe BEILLEVAIRE : il faudra communiquer auprès du basket.

Didier RICHARD : peut-il être précisé concernant l'aide accordée à la fête de l'agriculture qu'il s'agit d'une fête départementale

Philippe CLAVIER : le besoin est surtout d'aider à la location de matériel.

Didier RICHARD : est « mitigé » sur le fait que la commune donne une aide a un organisme extérieur et pas aux Saints Marins.

Monsieur le Maire rappelle que la cour des comptes peut faire des contrôles et demander des comptes aux associations.

Un débat a lieu sur l'association porteuse de l'organisation de la fête de l'agriculture et ses liens éventuels avec un syndicat.

Quentin DESMOUCEAUX : l'association jeunes agriculteurs est bien une émanation du syndicat.

Charlotte NOVELLO : concernant la subvention à la Croix Rouge, il semblerait que la commune ne demande pas d'aide ?

Monsieur le Maire : non, il y a bien des aides faites auprès de la Croix Rouge

Charlotte NOVELLO : sais-t-on combien Saint Mars a reçu d'aide ?

Monsieur le Maire : cela peut être fait, mais je n'ai pas le chiffre ce soir. Les demandes seront sans doute plus importantes à l'avenir au regard des coûts de l'énergie.

Jean-Marc AUBRET : on constate dans le tableau récapitulatif une augmentation globale de 16 %.

Olivier ORDUREAU : pourras-t-on proposer aux commerçants d'étudier leur demande en cas de déficit de leur soirée ?

Monsieur le Maire précise que les autres associations qui font des repas ne sont pas subventionnées.

Philippe BEILLEVAIRE : en effet, les autres associations n'ont pas été aidés dans des cadres identiques.

Quentin DESMOUCEAUX : pour le comité des fêtes la subvention concerne le feu d'artifice et la remorque ?

Jean-Marc AUBRET : ils ont uniquement demandé pour le feu d'artifice, ils ont auto-financé la construction de la remorque.

Il est précisé que pour ce qui la ZEM, l'aide de la commune se fait par une prise en charge directe des factures et non pas d'une subvention.

Monsieur le Maire soumet au vote

- 1) Augmentation de 2% de la participation par adhérent : unanimité
- 2) Ensemble des subventions : unanimité sauf pour :
  - a. fête de l'agriculture : deux abstentions (Quentin DESMOUCEAUX et Laëtitia PELTIER)
  - b. amicale laïque : Charlotte NOVELLO porteuse du pouvoir de Mme Emmanuelle MARILLAUD, ne prend pas part au vote au nom de son mandant.

#### Récapitulatif

Bénéficiaires	Montant
Centre communal d'action sociale de Saint Mars de Coutais	3 000 €
Saint Médard football	959 €
Saint Médard basket	1 104 €
Saint Médard tennis	561 €
A.P.E.L. Ecole Sainte Thérèse - Association des parents d'élèves	751 €
Amicale laïque « Ecole Delaroche »	1 675 €
Comité des fêtes	4 500 €
Association "le chemin des papillons"	1 500 €
Association loisirs animation culture	2 461 €
Association FAUNALIS	500 €
Comité FNACA	150 €
ADAR Loire-Atlantique	619 €
A.D.M.R. Saint Hilaire de Chaléons	150 €
Associations des restaurants du cœur	1 114 €
Banque alimentaire de Loire Atlantique	1 000 €
Croix rouge	500 €
Association Retz' Agir - insertion et emploi Pays de Machecoul et Logne	1 300 €
Le souvenir français	150 €
Association « fête de l'agriculture »	750 €
Secours catholique – Caritas	160 €
Association Grand Lieu / Nokoué	300 €
Solidarité Paysans 44	120 €
Collectif spectacle en Retz - Saint Hilaire de Chaléons	200 €
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Loire	288 €
COS du personnel Machecoul et communes associés	490 €
Association fédérative départementale des Maires de Loire Atlantique	682,15 €
ASLO	210 €
Polleniz	540,80 €
Musique et danse en Loire Atlantique (protocole d'accord signé entre	3 928,36 €

### 3. DOTATIONS FOURNITURES SCOLAIRES 2023

Jean-Marc AUBRET rappelle les montants 2022 :

- La somme de **58 €** par élève a été attribuée pour l'année 2022 au titre des fournitures scolaires pour les élèves domiciliés sur la commune scolarisés à l'école Madeleine et Paul DELAROCHE.
- Une somme de **378 €** supplémentaire pour la même année scolaire a été attribuée pour la classe ULIS de l'école Delaroche
- Une somme de **4,10 €** par élève est attribuée au titre des sorties scolaires pour les élèves scolarisés à l'école Delaroche
- **400 €** de dotation d'achat de livres et abonnement pour la BCD
- **400 €** de dotation pour acquisition de matériel pédagogique

La commission finances, réunie le 26 janvier dernier, propose deux options d'augmentation pour l'année 2023 : 2% à l'identique de l'année passée ou 4% au regard du taux d'inflation des fournitures scolaires estimé entre 3,6 et 4,1 % :

	2022	2023	
		2%	4%
Fournitures par élève	58	59	60
soit un budget global de	11 252 €	11 477 €	11 702 €
Forfait classe ULIS	378	386	393
Sorties scolaires par élève	4,10	4,18	4,26
soit un budget global de	795,40	811,31	827,22
Forfait achat livres	400	408	416
Forfait achat matériel pédagogique	400	408	416

Marie-Noëlle REMOND : l'augmentation de 4% semble justifiée car nous leur avons également demandé de faire des achats eco-responsables.

Il est procédé au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'augmentation à hauteur de 4%.

## CIMETIERE

### 4. APPROBATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE

Le règlement actuel date de 2003

Didier RICHARD : la commission patrimoine a travaillé à l'élaboration d'un nouveau règlement intérieur du cimetière communal. Il précise qu'un travail important avait déjà été fait lors du mandat précédent.

L'extrait du règlement relatif aux horaires sera affiché au cimetière.

Il sera également mis en ligne sur le site internet et consultable en mairie.

Il est procédé au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement du cimetière.

## URBANISME

### 5. COMPTE RENDU D'ACTIVITES DU CONCESSIONNAIRE – ZAC DES MILLAUDS

Laëtitia PELTIER présente le CRAC :

## **DEFINITION**

**Le compte rendu d'activités est un document contractuel qui synthétise une année de travail au service de la collectivité, il expose les faits de l'année écoulée ainsi que les données patrimoniales et financières.**

## **EXPOSE**

La commune a, par concession signée le 15/03/2010, contractualisé avec LAD-SELA pour la réalisation de la ZAC DES MILLAUDS.

Le CRAC présenté lors de la séance fait la synthèse de l'opération au 31/12/2021 (compte rendu complet en annexe 2).

## **I. DEPENSES**

**Le montant global des dépenses prévisionnelles est estimé à 7 956 030 € HT**

Au 31 décembre 2021, les dépenses se sont élevées à 17 245 € HT (dont études pour 2 K€, travaux pour 4,8 K€, frais financiers pour 7,9 K€).

Il n'y a pas eu d'acquisition foncière en 2021.

## **II. RECETTES**

**Les recettes proviennent essentiellement des cessions des terrains et sont estimées à 7 956 030 € HT.**

En 2021, le montant de la commercialisation est de 233 333 € HT.

### **En conclusion :**

Le bilan financier s'équilibre à hauteur de **7 956 K€HT**.

Les recettes évoluent vis-à-vis du dernier CRAC approuvé avec une légère hausse de 13 K€HT correspondant à l'actualisation de quelques prix

Les dépenses évoluent vis-à-vis du dernier CRAC approuvé avec une hausse de 13 K€HT correspondant aux révisions de marchés d'études

La trésorerie prévisionnelle de l'opération s'appuie sur une avance de trésorerie et des emprunts.

### **Les points de vigilances de l'opération :**

- *Les acquisitions foncières de la Tranche n°2 sont à prévoir qu'à partir de 2024, le temps de mener l'ensemble des études environnementales qui se termineront sur la Tranche n°2 en 2022*
- *Un rapport final d'études environnementales faisant apparaître de fortes contraintes écologiques pourrait remettre en question une partie du périmètre opérationnel de la Tranche n°2 (acquisitions foncières et programme des constructions).*

Il est proposé à la Collectivité d'approuver :

- Les cessions et les travaux réalisées pendant la durée de l'exercice tel que détaillées dans le rapport complet ci-annexé.
- Le bilan prévisionnel hors taxes de l'opération d'aménagement arrêté au 31/12/2021

Le CRAC est approuvé à l'unanimité.

## **INFORMATIONS**

- Travaux du bourg  
Les travaux de l'entreprise de paysage sont pratiquement terminés  
Le COPIL va être prochainement réunis.  
Quelques panneaux de signalisation sont encore à poser  
Il reste des poteaux orange et Enedis à enlever.
  
- Dates à retenir
  - Le bulletin municipal va être distribué dans les prochains jours
  - Repas des aînés le 4 mars

La secrétaire de séance

Hélène GLEZ